

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 5 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain Montion, Maire.

PRÉSENTS : M. Montion Alain, Mmes Beignon Dany, Fourcadet Marie-Claude, Hervé Claudine, Monchany Lucile, Eyraud Jean-Pierre, Lepotier David, Letourneau Patrice, Lys Patrick, Pernot Alain, Potard Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : Dupont Françoise, Campaner Eric, Roulaud Line

PROCURATION : Dupont Françoise à Hervé Claudine
Campaner Eric à Letourneau Patrice

SECRÉTAIRE : Eyraud Jean-Pierre

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote des taxes 2023
- 2 - Modification du PLU
- 3 - Questions diverses

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte rendu du 7 avril 2023. En l'absence de remarques, le procès-verbal du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES (DCM 2023/22) :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération N°2023/13 ayant pour objet le vote des taxes directes locales. En effet la délibération ne respectait pas les règles de variation entre les différents taux de fiscalité directe locale.

Le Maire propose d'annuler cette délibération et indique les taux votés le 1^{er} avril 2022 :

- TFB : 42.80 %

TFNB : 64.48 %

Il explique que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022.

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 5 mai 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération N° 2023/13 du 7 avril 2023 concernant les taxes directes locales ;
- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 à :

- TFB (Taxe Foncière Bâtie)	44.51 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie)	67.06 %
- TH (Taxe d'habitation)	18.28 %

2. MODIFICATION DU PLU

Le Maire informe l'assemblée que le projet de vente des parcelles sur le secteur Fontenelle est annulé momentanément. En effet les Consorts Perlant refusent de vendre et la Société Ranchère demande des analyses de sol afin de vérifier le taux d'humidité des parcelles pour savoir si le projet de lotissement est réalisable.

La modification du PLU est reportée.

Le projet reste à l'étude mais sera probablement modifié afin de respecter les recommandations de l'autorité environnementale.

3. QUESTIONS DIVERSES

Projet Ecole : Monsieur Pernot informe l'assemblée que le dossier technique est terminé et sera présenté à la commission bâtiment dans les prochains jours.

L'ensemble des documents sont à la disposition des élus à la Mairie

Document Unique : Le Document Unique a été mis à jour, aucune remarque probante.

Les personnels et conseillers municipaux devront suivre une formation sécurité incendie.

Cérémonie du 8 mai : M. Potard fait le point sur l'organisation de la cérémonie.

Ecole : Mmes Fourcadet et Monchany relate la visite de la commission d'évaluation de l'école par l'inspection Académique. Il apparait que tout le personnel a des conditions optimales pour travailler dans cette école ; seulement une remarque concernant les horaires des ATSEM.

Le Conseil Municipal indique que la gestion du personnel communale est sous la responsabilité entière et unique de la Commune.

Sécurité routière :

- Une étude sera menée pour réguler la circulation Chemin des Menuisiers
- Il faut prévoir un stop au carrefour de la route de Ransat et un cédez le passage à l'intersection de la route de Mouluire et du chemin de Droguet.

M. Eyraud indique que le panneau STOP à l'angle du chemin du Moureau et de la route du Pouyau a bien été remis en place mais juste posé.

Il paraît nécessaire de créer un coffrage en béton.

Multi Services : M. Potard demande des informations sur l'avancé de l'ouverture du local commercial ; Monsieur le Maire indique que le projet est très bien construit à ce jour.